

# MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CREULLY-SUR-SEULLES

## Aménagement du cœur de bourg en périmètre MH, abords d'un PSLA (Pôle Santé Libéral Ambulatoire)

### Règlement de consultation

#### RC.1 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

**Identification de la Collectivité ou du service qui passe le marché :** Commune de CREULLY-SUR-SEULLES  
37 Place Edmond Paillaud  
14780 CREULLY-SUR-SEULLES  
Tel : 02.31.80.10.61.  
Courriel : [mairie@creully-sur-seulles.fr](mailto:mairie@creully-sur-seulles.fr)  
Ouverture :  
Du lundi au vendredi : 9h/12h30  
Mercredi : 9h/12h30 et 14h/17h  
Contact Sophie Derette-Chateigner  
[s.derette-chateigner@creully-sur-seulles.fr](mailto:s.derette-chateigner@creully-sur-seulles.fr)

**Contenu du dossier de consultation qui sera transmis aux candidats admissibles :** - Dossier de consultation  
- Présentation du contexte et des principaux enjeux

**Modalités de remise des candidatures et des offres :** Les candidatures et les offres doivent être transmises par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation :  
<https://www.uamc14.org/creullysurseulles>

#### RC.2 OBJET DU MARCHÉ

**Objet du marché :** Marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure en vue du projet d'aménagement du cœur de bourg en périmètre MH (périmètre d'étude environ 27 000 m<sup>2</sup> dont périmètre de travaux environ 9 800 m<sup>2</sup>)  
(Art. R 2172.1 du code de la commande publique)

- Requalification des espaces publics (comprenant le parking paysager d'un PSLA et de ses accès, création d'un maillage piéton continu dans le cœur de bourg, la valorisation de l'entrée du château, les stationnements rue de Tierceville)
- Carrefour RD/Place Paillaud (comprenant la reprise des trottoirs pour organiser un espace piétonnier et les flux de véhicules, gestion pluviale et reprise possible de la bande roulante)

**Forme du marché :** Il s'agit d'un marché en une tranche ferme et une tranche optionnelle en procédure adaptée avec remise de prestations  
Rémunération des prestations : 4 500€ HT par candidat admis à remettre une offre

Mode de dévolution des marchés de travaux : marchés séparés  
Enveloppe financière prévisionnelle maximale pour la réalisation des travaux : 750 000 euros HT

**Contenu de la mission qui sera confiée :** Conformément aux articles **L2431-1, R.2431-5 et R.2431-9 à R.2431-19 du code de la commande publique**

Mission témoin infra : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR  
(hors Route Départementale)  
**/Tranche ferme –études AVP global cœur de bourg en périmètre MH = environ 27 000 m<sup>2</sup>**  
**/Tranche ferme – phase travaux 1** Parking PSLA + abords immédiats bâtiments + voie d'accès = 3 500 m<sup>2</sup>

**/Tranche ferme – phase travaux 2** Cheminement continu « axe de vie » à renforcer entre les deux places et le parc de la mairie + Place abords entrée du château + Carrefour Place Paillaud + cheminement piéton sur RD + reprise partielle des stationnements rue de Tierceville = 4 800 m<sup>2</sup> (hors RD)

**/Tranche optionnelle** – valorisation de la Place Paillaud et amorce de la mairie (hors RD) = 1 500 m<sup>2</sup>

MISSION COMPLÉMENTAIRE : Permis d'Aménager

**Durée prévisionnelle du marché :** Tranches travaux 1 et 2, indicatives hors délais d'approbation et phases administratives (permis d'aménager, diagnostic archéologique).  
Études 5 mois environ / Travaux 6 mois environ

### **RC.3 RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**Conditions relatives au marché** Les variantes au CCTP ne sont pas autorisées.  
Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie.  
Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.  
Une convention de co-traitance pourra être annexée au contrat de maîtrise d'œuvre.

**Conditions de participation :** La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants).  
Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même de la compétence de :  
- Paysagiste concepteur (qualification essentielle au bon fonctionnement du projet, et relève de la compétence particulière de paysagiste concepteur dans ce cas précis pour être l'interlocuteur principal)  
- Bureau d'Études Techniques VRD  
Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, ils les feront connaître lors de la candidature.

**I-Composition du dossier de candidature :**

- Une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre.
- Le paysagiste concepteur devra fournir des références d'opérations qu'ils jugent permettant de juger de sa capacité à concevoir des espaces publics de centre bourgs avec une forte problématique de gestion pluviale.

La présentation de ces références devra faire apparaître clairement et de façon lisible :

- les coordonnées du Maître d'Ouvrage
- les plans fonctionnels du projet de paysage, les détails de conception, des photos ou croquis d'ambiances (matériaux, palette végétale, mobilier, éclairage...) permettant de juger la qualité d'usage et la fonctionnalité du projet et des espaces publics, son intégration dans son environnement, la conception de projet de paysage, la gestion pluviale dans les projets de bourg (alternative ou autre) et/ou en site inscrit...
- la surface du projet, son coût,
- le lieu et les dates de réalisation,
- la mission exacte remplie (études, conception, réalisation)

**Elles seront au nombre de 8 maximum**

**II-Composition de l'offre :** Dès lors que les TROIS équipes maximum retenues à remettre une offre ont en leur possession l'ensemble du dossier de consultation, la commission attendra de leur part de réaliser une offre faisant part d'une remise de prestations de niveau ESQ comprenant :

01-parti pris paysager :

- 1 planche A3 de composition libre (plan, schémas, croquis, matériaux, etc.), présentant de façon synthétique le parti d'aménagement retenu

02-Volet fonctionnel et technique :

- 1 plan au 1/1000<sup>e</sup> d'ambiance et présentant l'organisation du programme sur le périmètre de réflexion,
- 1 plan d'aménagement fonctionnel de l'implantation du PSLA, des stationnements, de la voie d'accès au 1/500<sup>e</sup> (TF1 périmètre de travaux),
- 1 coupe transversale au 1/200<sup>e</sup> présentant le projet et ses qualités fonctionnelles sur les usages au niveau de du carrefour de la rue de Tierceville
- 1 vue oblique du projet global et de son insertion dans le site (rendu graphique libre)

03-Planning et réalisation du projet

- Planning prévisionnel (délais études, délais réalisation phasés, délais relatifs aux formalités administratives PA, DP..., délais de validation de la MO)
- Dispositions proposées pendant la durée du chantier

04-Estimation du prévisionnel coût travaux

- Vérification de l'adéquation entre le projet présenté et l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage,
- Évaluation du coût annuel d'entretien de l'aménagement

D'une proposition d'honoraires et les délais d'exécution de l'opération en réponse au dossier de consultation (AE et annexes 1 et 2 à remplir). Ces éléments pourront faire l'objet de négociations.

*Les éléments précisés aux articles R2143-4 à R2143-19 du Code de la commande publique*

Ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué

### **III Conditions de remise des candidatures et des offres**

*Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.*

#### **Remise offre dématérialisée**

*Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :*

<https://www.uamc14.org/creullysurseulles>

*Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.*

*Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.*

*Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :*

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

## **La signature électronique des pièces n'est pas exigée.**

*Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.*

*Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.*

*Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.*

*Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.*

### **Copie de sauvegarde**

*Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :*

Commune de CREULLY-SUR-SEULLES  
37 Place Edmond Paillaud  
14780 CREULLY-SUR-SEULLES

*Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.*

### **Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés**

*Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :*

*MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT ([windowsupdate.microsoft.com](http://windowsupdate.microsoft.com))  
MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT ([windowsupdate.microsoft.com](http://windowsupdate.microsoft.com))  
MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT ([windowsupdate.microsoft.com](http://windowsupdate.microsoft.com))  
Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple  
LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.*

*Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :*

EDGE  
Firefox 42 et +  
Firefox ESR 45 et +  
Google Chrome 47 et +

<b>Procédure de passation :</b>	PROCEDURE ADAPTEE (art. L 2123-1 du code de la commande publique)
<b>Déroulement :</b>	Consultation organisée en 2 temps : 01- Publicité adaptée 02- Examen des candidatures par la commission Sélection des candidats admissibles par la commission Envoi du dossier de consultation aux candidats admissibles Visite de site 03- Remise des offres Auditions des candidats admissibles. Cette audition pourra être accompagnée de négociations. Choix du candidat lauréat par la commission 04- Attribution du marché par l'assemblée délibérante
<b>Date limite de réception des candidatures :</b>	<b>Vendredi 11/09/2020 à 12h</b>
<b>Critères de sélection des candidatures : (par ordre de priorité)</b>	<b>- Références (90%)</b> Elles seront jugées sur les aspects suivants : Qualité des ambiances extérieures, Valorisation patrimoine architectural et paysager, Lisibilité de l'espace public, Qualité de traitement des espaces extérieurs (places et stationnements paysagers et perméabilité des espaces. Choix des détails de mise en œuvre, pieds de façade, palette végétale, intégration de rues à l'échelle de bourgs ruraux, traitement alternatif du pluvial, contexte en périmètre MH), Pertinence fonctionnelle des projets, Originalité de conception, Démarche environnementale, Coûts d'aménagement et d'entretien. <b>- Compétences présentées (10%)</b>
<b>Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre :</b>	<b>3</b>
<b>Date visite du site :</b>	<b>Vendredi 25/09/2020 horaires à confirmer</b>
<b>Date limite de remise des offres:</b>	<b>Jeudi 12/11/2020 à 12H30</b>
<b>Date des auditions :</b>	<b>Vendredi 13/11/2020 La date et l'heure seront communiquées aux candidats retenus</b>
<b>Critères d'attribution :</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de : Valeur technique (80%) - Qualité du parti pris du projet de paysage urbain et architectural, réponse au programme, qualité fonctionnelle, évolutivité et pérennité des aménagements proposés, innovation technique, qualité des ambiances projetées, coût d'entretien annuel, capacité à communiquer le projet... Valeur Prix (20%) - Honoraires, planning, phasage, estimation du coût de travaux, adéquation avec l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage
<b>Délai de validité des offres :</b>	90 jours à compter de la date limite de réception des offres
<b>Date d'envoi de l'avis de publicité à la publication</b>	<b>03/07/2020</b>